

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 2 septembre 2025 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 18 août 2025 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette
Siège #2 - Johanne Joannette
Siège #4 - Annie Gagnon
Siège #5 - Bruno Lavallée
Siège #6 - Pierrette Lajoie

Est/sont absents à cette séance :
Siège #3 - Raymond Bisailon

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Monsieur Stéphane Chagnon, directeur général et madame Jessica Bédard, greffière adjointe, assistent également à cette assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2025-08-293

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 août 2025, avec la modification suivante :

AJOUTER : 8.1 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL). - Volet Redressement-Sécurisation. - PROJET: Réhabilitation de la route MacDonald.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2025.
- 4 - CORRESPONDANCE
 - 4.1 - Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités.
 - 4.2 - Demande d'aide financière 2025-2027 - Programme de soutien au transport adapté (PSTA).
 - 4.3 - Invitation au souper spaghetti au profit de la Fabrique Saint-André d'Acton.

5 - CONSEIL

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

5.2 - Résolution pour autoriser le budget attribué à l'événement "Célébrons Ensemble" et de nommer les élues et employés de la Ville qui feront partie des membres du comité.

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

8.1 - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL). - Volet Redressement-Sécurisation. - PROJET: Réhabilitation de la route MacDonald.

9 - TRÉSORERIE

10 - GREFFE MUNICIPAL

11 - RESSOURCES HUMAINES

11.1 - Adoption de la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par la Ville d'Acton Vale.

11.2 - Résolution pour autoriser l'embauche d'entraîneurs récréatifs pour le club de gymnastique Le Phoenix.

11.3 - Résolution pour autoriser l'embauche d'entraîneurs compétitifs pour le club de gymnastique Le Phoenix.

11.4 - Résolution pour autoriser l'embauche d'entraîneurs chefs pour le club de gymnastique Le Phoenix.

11.5 - Résolution pour accepter une lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1862 - Entente relative à l'évaluation des postes d'assistant aux travaux publics et d'assistant à l'usine de filtration et traitement des eaux.

11.6 - Résolution pour autoriser le renouvellement de l'assurance accident et vie des pompiers à temps partiel.

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

15 - LOISIRS

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

17 - INCENDIE

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

18.1 - Résolution pour mandater la MRC d'Acton afin d'apporter une modification au règlement de zonage 069-2003 (zone 208).

19 - VARIA

19.1 - Vote de félicitations.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-08-294

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2025.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 août 2025 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2025, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 - CORRESPONDANCE

2025-08-295

4.1 - Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités.

Attendu que plusieurs programmes du Gouvernement destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

Attendu que cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur la capacité financière des municipalités dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;

Attendu que les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyens(ennes);

Attendu que le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De demander au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, en tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois;

De transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu'au député de notre circonscription.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-08-296

4.2 - Demande d'aide financière 2025-2027 - Programme de soutien au transport adapté (PSTA).

Attendu que la Ville d'Acton Vale a confié à OMNIBUS RÉGION D'ACTON, organisme délégué, la responsabilité d'organiser le transport adapté pour l'ensemble des municipalités du territoire;

Attendu que la Ville d'Acton Vale adopte la grille tarifaire pour les années 2025, 2026 et 2027 par cette résolution;

Attendu que la Ville d'Acton Vale adopte les prévisions budgétaires pour les années 2025, 2026 et 2027 par cette résolution;

Attendu que la Ville d'Acton Vale adopte le plan de transport et de développement des services en transport adapté pour les années 2025, 2026 et 2027 par cette résolution;

Attendu que la Ville d'Acton Vale a indiqué ses intentions quant au réinvestissement des surplus dans le cadre du Plan de transport et de développement des services 2025-2027;

Attendu que la Ville d'Acton Vale a contribué financièrement à hauteur de 26 785.85 \$ pour le transport adapté en 2025;

Attendu que la Ville d'Acton Vale prévoit contribuer financièrement à hauteur de 40 837.87 \$ pour le transport adapté en 2026;

Attendu que la Ville d'Acton Vale prévoit contribuer financièrement à hauteur de 40 837.87 \$ pour le transport adapté en 2027;

Attendu que le service de transport adapté a réalisé 9 100 déplacements en 2024 et prévoit en effectuer 10 000 en 2025, 11 000 en 2026 et 12 100 en 2027;

Attendu que le Programme de soutien au transport adapté 2025-2027 – Volet 1 exige l'adoption d'une résolution contenant les informations nécessaires pour que le ministère des Transports et de la Mobilité durable puisse prendre une décision;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu:

1. De s'engager à respecter les critères d'admissibilité du Programme de soutien au transport adapté 2025- 2027, après en avoir dûment pris connaissance;
2. De confirmer au ministère des Transports et de la Mobilité durable que l'offre de service en transport adapté respecte les exigences minimales établies relatives aux plages horaires et aux déplacements vers les territoires limitrophes;
3. De confirmer au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'engagement de la Ville d'Acton Vale à contribuer financièrement pour un minimum de 20 % du budget de fonctionnement annuel;

4. De demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'octroi d'une contribution financière de base, dans le cadre du Programme de soutien au transport adapté – Volet 1, qui s'élève à 152 456 \$ pour l'année 2025, à 152 456 \$ pour l'année 2026 et à 152 456 \$ pour l'année 2027;
5. D'ajouter à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour les longues courses, le cas échéant;
6. D'autoriser le directeur général de la Ville d'Acton Vale à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;
7. De transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-08-297

4.3 - Invitation au souper spaghetti au profit de la Fabrique Saint-André d'Acton.

Attendu que la Fabrique Saint-André d'Acton organise un souper spaghetti, qui aura lieu le samedi 13 septembre 2025 à 17h30, au sous-sol de l'église d'Acton Vale;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

D'autoriser une dépense d'un montant de 75 \$, ainsi que son paiement, à la Fabrique Saint-André d'Acton pour l'achat de TROIS (3) billets à 25,00 \$ afin de permettre à trois personnes d'assister au souper spaghetti de la Fabrique Saint-André d'Acton qui aura lieu le samedi 13 septembre prochain au sous-sol de l'église Saint-André.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5 - CONSEIL

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

Aucune dépense

2025-08-298

5.2 - Résolution pour autoriser le budget attribué à l'événement "Célébrons Ensemble" et de nommer les élues et employés de la Ville qui feront partie des membres du comité.

Attendu que « Célébrons Ensemble » sera de retour pour une 4e année consécutive en décembre;

Attendu qu'il y a lieu de nommer les élues et employés de la Ville qui feront partie du comité organisateur;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que soient nommés, pour faire partie du Comité organisateur de « Célébrons ensemble » qui aura lieu du 5 décembre au 26 décembre 2025, les personnes suivantes : mesdames Pierrette Lajoie, Annie Gagnon, Johanne Joannette et monsieur Stéphane Chagnon;

Qu'une dépense d'un montant maximum de 7 000 \$ soit autorisée ainsi que son paiement pour la tenue de diverses activités dans le cadre de « Célébrons Ensemble » à les PARA;

Qu'un montant de 6 000 \$ soit versé au début de l'événement et que le montant de 1 000 \$ soit versé à la suite du dépôt des états financiers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie

Rapport du Service incendie.

Le conseil prend acte.

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

- 7.1 Greffe municipal et Cour municipale
- 7.2 Services culturels et sportifs
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Direction générale
- 7.5 Bibliothèque municipale
- 7.6 Urbanisme
- 7.7 Trésorerie
- 7.8 Incendie
- 7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux
- 7.10 Ressources humaines

Le conseil prend acte.

2025-08-299

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

8.1 - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL). - Volet Redressement-Sécurisation. - PROJET: Réhabilitation de la route MacDonald.

Attendu que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipale dont elles ont la responsabilité;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissible à l'aide financière;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que le chargé de projet, M. Stéphane Chagnon, directeur général, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu:

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le directeur général, monsieur Stéphane Chagnon, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9 - TRÉSORERIE

10 - GREFFE MUNICIPAL

11 - RESSOURCES HUMAINES

2025-08-300

11.1 - Adoption de la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par la Ville d'Acton Vale.

Attendu que la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, sanctionnée le 1er juin 2022, instaure un devoir d'exemplarité de l'État afin de marquer l'importance du rôle de l'Administration québécoise dans la pérennité de la langue française;

Attendu que, dans le but de soutenir l'Administration dans ce nouveau devoir, la Loi prévoyait l'adoption d'une politique linguistique de l'État, laquelle a été adoptée le 22 février 2023;

Attendu que la Politique linguistique de l'État s'applique aux ministères, aux organismes gouvernementaux et municipaux ainsi qu'aux institutions parlementaires au sens de l'annexe I de la Charte de la langue française (chapitre C-11);

Attendu que, pour remplir les exigences de la Politique linguistique de l'État, la Ville d'Acton Vale doit se doter d'une directive, précisant la nature des situations pour lesquelles l'utilisation d'une autre langue que le français sera accepté;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'adopter la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par la Ville d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-08-301

11.2 - Résolution pour autoriser l'embauche d'entraîneurs récréatifs pour le club de gymnastique Le Phoenix.

Attendu qu'il y a lieu de procéder à l'embauche des postes d'entraîneurs récréatifs pour la prochaine saison du club de gymnastique Le Phoenix;

Attendu la recommandation de la directrice ressources humaines/directrice générale adjointe, ainsi que celle du directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser l'embauche des personnes suivantes, selon la description prévue à l'annexe des salariés occasionnels de la convention collective. Leur salaire sera celui prévu à la convention:

Nom	Fonction	Taux horaire	Nb d'heure	Durée
Maélie Robichaud	Entraîneur récréatif intermédiaire	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2025-2026
Marie-Jeanne Paré	Entraîneur récréatif intermédiaire	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2025-2026
Audrey-Anne Charbonneau	Entraîneur récréatif intermédiaire	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2025-2026
Nelly Pelchat	Entraîneur récréatif intermédiaire	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2025-2026
Florence Breault	Entraîneur récréatif intermédiaire	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2025-2026

Évangéline Paquette	Entraîneur récréatif intermédiaire	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2025-2026
Sophie Bégin	Entraîneur récréatif junior	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2025-2026
Meredith Nogues	Entraîneur substitut récréatif intermédiaire	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2025-2026
Maïka Ducharme	Entraîneur récréatif junior	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2025-2026
Sakura Kodama-Chabot	Entraîneur récréatif junior	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2025-2026
Anaïs Beaulieu	Entraîneur récréatif junior	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2025-2026

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-08-302

11.3 - Résolution pour autoriser l'embauche d'entraîneurs compétitifs pour le club de gymnastique Le Phoenix.

Attendu qu'il y a lieu de procéder à l'embauche des postes d'entraîneurs compétitifs pour la prochaine saison du club de gymnastique Le Phoenix;

Attendu la recommandation de la directrice ressources humaines/directrice générale adjointe, ainsi que celle du directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser l'embauche des personnes suivantes, selon la description prévue à l'annexe des salariés occasionnels de la convention collective. Leur salaire sera celui prévu à la convention:

Nom	Fonction	Taux horaire	Nb d'heure	Durée
Kelly-Ann Timmons	Entraîneur compétitif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2025-2026
Nelly Pelchat	Entraîneur compétitif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2025-2026

Maélie Robichaud	Entraîneur compétitif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2025-2026
Audrey-Anne Charbonneau	Entraîneur compétitif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2025-2026
Évangéline Paquette	Entraîneur compétitif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2025-2026
Marie-Jeanne Paré	Entraîneur compétitif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2025-2026
Léonie Pépin	Entraîneur compétitif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2025-2026
Meredith Nogues	Entraîneur substitut récréatif ou compétitif ET substitut chef	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2025-2026
Daphnée Timmons	Entraîneur substitut compétitif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2025-2026
Anaïs Beaulieu	Entraîneur compétitif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2025-2026

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-08-303

11.4 - Résolution pour autoriser l'embauche d'entraîneurs chefs pour le club de gymnastique Le Phoenix.

Attendu qu'il y a lieu de procéder à l'embauche des postes d'entraîneurs chefs pour la prochaine saison du club de gymnastique Le Phoenix;

Attendu la recommandation de la directrice ressources humaines/directrice générale adjointe, ainsi que celle du directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser l'embauche des personnes suivantes, selon la description prévue à l'annexe des salariés occasionnels de la convention collective. Leur salaire sera celui prévu à la convention:

Nom	Fonction	Taux horaire	Nb d'heure	Durée
Daphnée Timmons	Entraîneur-Chef Compétitif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2025-2026
Léonie Pépin	Entraîneur-Chef Compétitif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2025-2026
Kelly-Ann Timmons	Entraîneur-Chef Récréatif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2025-2026

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-08-304

11.5 - Résolution pour accepter une lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1862 - Entente relative à l'évaluation des postes d'assistant aux travaux publics et d'assistant à l'usine de filtration et traitement des eaux.

Attendu que l'employeur a demandé une rencontre de comité d'équité salariale concernant l'évaluation du poste d'assistant aux travaux publics, à la suite du départ du contremaître des travaux publics;

Attendu que le syndicat a demandé de faire la réévaluation du poste d'assistant à l'usine de filtration et traitement des eaux;

Attendu que plusieurs rencontres ont eu lieu entre les parties;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu:

D'accepter, telle que déposée par la directrice ressources humaines/directrice générale adjointe, une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1862, ayant pour objet: «Entente relative à l'évaluation des postes d'assistant aux travaux publics et d'assistant à l'usine de filtration et traitement des eaux.»;

D'autoriser le directeur général et la directrice ressources humaines/directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la ville, ladite lettre d'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-08-305

11.6 - Résolution pour autoriser le renouvellement de l'assurance accident et vie des pompiers à temps partiel.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'autoriser le renouvellement, ainsi que le paiement, de l'assurance accident et vie (Contrat no. 1LN70) des pompiers à temps partiel de la Ville d'Acton Vale avec la SSQ, Société d'assurance Inc., pour une prime annuelle de 2 125 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

15 - LOISIRS

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

17 - INCENDIE

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2025-08-306

18.1 - Résolution pour mandater la MRC d'Acton afin d'apporter une modification au règlement de zonage 069-2003 (zone 208).

Attendu que la Ville a reçu, de la compagnie Les Services OJ Inc., une demande de modification du règlement de zonage 069-2003, afin que soit autorisé l'implantation d'un commerce de vente et de réparation de drones agricoles au 902, rue Daigneault, immeuble qui est situé à l'intérieur de la zone municipale 208 à Acton Vale;

Attendu que les usages présentement autorisés par le règlement de zonage 069-2003, article 2.3.1 pour la zone municipale 208 sont les suivants :

- Commerce de classe A-1 : Bureaux.
- Commerce de classe C-1 : Hébergement.
- Commerce de classe C-3 : Restauration.
- Commerce de classe E-2 : Vente en gros, transport.
- Public et institutionnel classe D : Infrastructures publiques.

Attendu que le type de commerce pour lequel la demande est présentée serait de classe E-3 : Para-agricole;

Attendu qu'un commerce œuvrant dans la vente et l'entretien de drones agricoles viendrait bonifier l'offre de services pour les entreprises agricoles de la région;

Attendu que l'usage projeté s'intégrerait bien au milieu environnant;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De mandater le Service de l'aménagement de la MRC d'Acton, à préparer un projet de règlement de modification du règlement de zonage no. 069-2003, en y ajoutant l'usage commercial de « classe E-3 : para-agricole » aux usages déjà autorisés dans la zone municipale 208.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

19 - VARIA

2025-08-307

19.1 - Vote de félicitations.

La conseillère Johanne Joannette propose et il est unanimement résolu de féliciter tous les organisateurs et les bénévoles pour leur implication et leur

participation active lors du Show de la Rentrée d'Acton Vale, qui s'est déroulé du jeudi 14 août au 16 août dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 10 .

Marie-Andrée Pépin	Demande des spécifications concernant le point 11.1.
Jean-Yves Picard	Apporte des commentaires sur le point 11.1.
Didier Gamet	Demande si l'usine de filtration est suffisamment capable de fournir la ville en eau malgré les sécheresses plus fréquentes et la population grandissante de la ville.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 16.

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et seize minutes (20; 16).

Éric Charbonneau
Maire

Jessica Bédard
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Maryse Hamel
Trésorière

Date